



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/1218
24 décembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU BRÉSIL AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 18 décembre 1998, indiquant que Mme Celina Maria Assumpção do Valle Pereira a été nommée représentante suppléante du Brésil au Conseil de sécurité pour le mois de janvier 1999.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
